

CONFRÉRIES ET ZAOUYAS DE TANGER

La plupart des confréries religieuses du Maroc sont représentées à Tanger, mais avec un nombre d'adeptes très variable. La majeure partie de la population appartient aux 'Aïssaoua et aux Hamadcha, et surtout les Rifains, les soldats et la population pauvre. Mais beaucoup de soi-disant 'Aïssaoua, ne suivent que très irrégulièrement les réunions. Les noms des adeptes ne sont d'ailleurs inscrits sur aucun registre et il est à peu près impossible, d'en dresser une statistique, même approximative.

Lorsque des 'Aïssaoua de profession, c'est-à-dire ceux qui font de leurs pratiques un métier lucratif, se rendent dans une habitation de Tanger, ou dans un village des environs, pour faire une *lemma*, une nuit de danse rituelle, dans un but ordinairement médical, il n'est pas rare de voir la presque totalité des assistants — et surtout les femmes — enthousiasmés, prendre part à leurs exercices, jusqu'à l'extase : cela suffit pour qu'ils se disent 'Aïssaoua et ils ne manquent aucune occasion de recommencer ces exercices, lorsque des *lemma* sont annoncées dans leur quartier. Mais la plupart ignorent totalement les doctrines de Mouhammad ben 'Isa, dont ils connaissent seulement le nom, et pour eux, les pratiques extérieures, qui sont censées représenter les miracles du saint, remplacent toutes les doctrines de la confrérie.

On peut donc diviser les 'Aïssaoua en deux catégories : 1^o ceux qui connaissent les vraies doctrines de Mouhammad ben 'Isa, récitent le *hizb*, et suivent les réunions de

la zâouya; ils désapprouvent généralement les pratiques extérieures, telles que danses, extases, prédictions, etc. ; 2° ceux qui ne connaissent que les pratiques extérieures, superstitieuses, auxquelles ils doivent une ivresse momentanée, dans laquelle ils oublient les misères de l'existence. Les premiers sont des gens instruits, fonctionnaires, marchands, *ṭolba*; les seconds se recrutent parmi les paysans et dans le bas peuple.

Ces observations peuvent s'appliquer aussi aux Ḥamadcha, dont une fraction, les *Dr'our'yîn*, fondée par Sidy Aḥmed Ad-Dr'our'y, se livre à des excentricités qui dépassent encore celles des 'Aïssaoua: ceux qui les pratiquent sont des paysans grossiers et ignorants; elles sont généralement désapprouvées par les Ḥamadcha bons musulmans.

A côté de ces deux confréries, auxquelles se rattache la masse de la population, on trouve des représentants de confréries d'origine châdhélienne, aux doctrines plus savantes, telles que les Tidjânyîn, les Derqaoua, les Nâceryîn, les Kittânyîn, etc. Les adeptes de ces confréries, en petit nombre, se recrutent ordinairement dans la population instruite: *ṭolba*, 'adoul, fonctionnaires et marchands, qui suivent régulièrement les réunions des zâouyas et possèdent le *ouerd* de leur ordre.

Certaines confréries sont récemment établies à Tanger, par exemple les Tidjânyîn, qui n'avaient aucun adepte il y a douze ans et les Kittânyîn dont la branche de Tanger a été fondée il y a un an, au détriment d'autres confréries plus anciennes, car le succès d'une confrérie est souvent une question de mode, et beaucoup de gens, fonctionnaires principalement, se laissent guider par l'opportunité du moment, dans leur adhésion.

On trouve aussi à Tanger des zâouyas de confréries qui n'ont pas d'adeptes dans la région, par exemple celle de Moulay Ṭayyîb, fondée par la maison d'Ouazzân pour y

déposer le corps du chérif Ḥadj 'Abd as-Sâlam, mais où on ne fait aucune réunion de Ṭayyîbyîn, ceux-ci n'étant pas représentés, à Tanger, ou encore la zâouya d'Ahl Tekkît, à laquelle aucune confrérie ne se rattache. Enfin certains ordres ont des adeptes à Tanger, mais sans zâouya, ni marabout, ni lieu de réunion : tels sont les Ḥeddaoua, mendiants généralement nomades, et les Gnaoua, nègres du Soûs, qui donnent plutôt l'impression d'une corporation de bateleurs des rues, que d'une confrérie religieuse. Les pages qui suivent, résument les notes que nous avons recueillies, sur les confréries qui ont des adeptes à Tanger.

'AÏSSAOUA'. — Le lieu de réunion officiel des 'Aïssaoua est à leur zâouya, qu'on appelle *moulât an-nakhla* (celle au palmier), parce qu'au milieu de la cour, se dresse un grand dattier qui se voit de fort loin aux alentours, surtout lorsqu'on arrive par mer ; elle est située près de *Souq ad-dâkhel*, à côté de la mosquée neuve « *Djâma' al-djadîda* ». Vaste et bien construite, elle est assez ancienne, dit-on, bien que la date de sa fondation ne soit fixée par aucune inscription, comme c'est d'ailleurs le cas pour toutes les autres zâouyas. Beaucoup d'Aïssaoua s'y font enterrer, moyennant une somme assez importante, versée au *nâdher*. On y conserve une '*ammârya* (palanquin pour les cérémonies de mariage)', donnée en ḥabous pour les

1. Ordre le plus important du Maroc, fondé par Sidy Mouḥammad ben 'Isa, mort vers 1523-1524 de notre ère à Miknâsa, où se trouve son tombeau. La confrérie est administrée par un conseil de trente-neuf membres, présidé par le chaïkh, qui se tient à Miknâsa. Cf. Rinn, *Marabouts et Khouan*, p. 303 et suiv. ; Le Chatelier, *Les confréries musulmanes du Hedjaz*, p. 100 et suiv. ; Depont et Coppolani, *Les confréries religieuses musulmanes*, p. 349 et suiv. ; Montet, *Les confréries religieuses de l'Islam marocain*, p. 8 et suiv.

2. Cf. G. Salmon, *Les mariages musulmans à Tanger (Archives marocaines, p. 273 et suiv.)*.

pauvres et dont ceux-ci peuvent se servir gratuitement. La zâouya est affectée aux prières de chaque jour, mais pas à celle du vendredi; on y entretient à cet effet un imâm et un moûadhdhin payés sur les revenus des ḥabous de la zâouya, qui sont très nombreux. Le *naḍher*, administrateur des ḥabous, Ḥâdj Aḥmed Ahardane¹, pourvoie à l'entretien de l'édifice, paye le personnel et envoie le reliquat des revenus à la zâouya-mère à Miknâsa.

Le chef des adeptes de Tanger est le moqaddem, Si Abd as-Salâm Ouad-Râsy dont les pouvoirs s'étendent sur tout le Faḥç. Il dirige les réunions (*ḥadra*) des 'Aïssaoua, qui ont lieu chaque vendredi à quatre heures du soir à la zâouya et consistent en une récitation du *ḥizb* spécial qu'on appelle *ḥizb ad-Dâym* (de l'Éternel), parce que ce mot « Dâym » revient souvent dans le *ḥizb*, de même que dans leur litanie de danse (*ijdheb*); après cette récitation en commun, a lieu l'*ijdheb*, danse rituelle dirigée par le moqaddem. Tous les soirs, après la prière du *Maghrib* on récite en commun le *ḥizb*, sous la direction de l'imâm. Le moqaddem a encore pour attribution d'annoncer aux adeptes, et surtout à ceux qui en font une profession lucrative, les *lemma* qui lui sont demandées, c'est-à-dire les séances de danse, de jour ou de nuit, suivie d'extase (*taḥayyar*), au cours desquelles les exécutants donnent des prescriptions médicales. Certaines personnes se croient obligées de renouveler ces *lemma* chaque année, à la même date, sous peine de tomber malades²;

1. Descendant d'une ancienne famille qui a donné son nom à l'Oued Ahardane, ancien égout, descendant de la Qaçba et se jetant dans la mer à l'est du môle, après avoir traversé Tanger. Cet égout, autrefois à ciel ouvert, a été recouvert et des habitations ont été construites au-dessus: le quartier a gardé alors le nom d'Oued Ahardane ou Souq Ahardane.

2. Il y a même des femmes qui prennent l'habitude, dès leur jeunesse, d'assister aux *ijdheb* périodiques des 'Aïssaoua. Le cas est fréquent à Tétouan. En ce cas, le père qui a une fille 'aïssaouya doit prévenir son

d'autres font des vœux en présence du moqaddem, lui promettant de faire une lemma ou de déposer une aumône à la zâouya, si tel événement se réalise conformément à leurs désirs. Enfin, le moqaddem dirige le pèlerinage à Miknâsa et ramasse les *zyârât* destinées au *moûsem*, ou aux descendants de Mouḥammad ben 'Isa.

L'appel au *moûsem* se fait une quinzaine de jours avant la fête du Moûloûd (nativité du Prophète). Il est dirigé par le moqaddem, assisté de musiciens; les sommes recueillies (*zyârât*) sont divisées en quatre parts : deux pour les chorfa, une pour le moqaddem et une pour les musiciens. Le moûsem a lieu au tombeau de Sidy Mouḥammad ben 'Isa à Miknâsa, le 1^{er} jour du Moûloûd. Les 'Aïssaoua qui ont pris part à ce pèlerinage reviennent à Tanger, le 8^e jour du Moûloûd, le lendemain de la fête de la poudre, *la'b al-baroûd*. Avant d'entrer en ville, ils se rassemblent devant le *Mçalla* pour attendre les 'Aïssaoua restés à Tanger, qui se réunissent à leur zâouya et vont à la rencontre de leurs frères, précédés de drapeaux, *'aloûm*, et de tambours de basque, *târât*. Ils rentrent ensemble en ville, en exécutant la *'âda* (coutume), consistant en une danse marchée, où les femmes, à demi-nues, se font remarquer par leurs excentricités; ceux qui ont les cheveux coiffés en natte les dénouent et les laissent pendre pendant cette danse. Arrivés à la zâouya, ils se laissent tomber à terre, et y restent pendant deux minutes environ, au bout desquelles ils se relèvent et se séparent pour regagner leurs demeures.

Les 'Aïssaoua sont très nombreux à Tanger (plusieurs milliers), mais il est impossible d'en évaluer le nombre, même approximatif; la majorité des Rifains sont adeptes

futur gendre de cette particularité et exiger de lui l'autorisation pour sa fille de quitter le domicile conjugal, au jour fixé, pour assister à la ḥaḍra. La femme ne s'en dispense en aucun cas et n'hésite pas à demander le divorce, si son mari, préalablement prévenu, s'y oppose.

de cette confrérie, ainsi que les Faḥçya qui font leurs *ḥa-dra* au marabout de Sidy l-'Arby al-'Aïdy, à Gaouârit, et viennent en corps à la rencontre de ceux de Miknâsa, le 8^e jour du Moûloûd. Aucune particularité dans le costume ne distingue les 'Aïssaoua ; cependant les fervents adeptes portent la *Guettâya*, natte de cheveux derrière la tête, qui se distingue de la natte rifaine (*qarn*), en ce que celle-ci part du côté droit de la tête.

HAMADCHA'. — La zâouya des Ḥamâdcha est située dans le quartier (*ḥauma*) de Gzennâya. Elle est petite, assez ancienne, sans architecture et dénuée de toute ornementation extérieure. On y achète des tombeaux, moyennant 60 à 80 douros qu'on verse au moqaddem ; celui-ci les fait parvenir au chaïkh du Zerhoûn. La zâouya est ouverte aux prières journalières, mais pas à la prière du vendredi ; elle possède un imâm et un moûadhhdhin, appointés par le naḥher. Celui-ci n'est autre que le moqaddem, un commerçant du nom de Sallâm Acharqy, qui cumule ces deux fonctions ; les ḥabous de la zâouya sont d'ailleurs peu nombreux.

Les Ḥamâdcha se réunissent le vendredi vers quatre heures et font la '*âda*, danse rituelle, sous la direction du moqaddem, mais ils n'ont pas de ḥizb particulier. Ils font des *lemma* à domicile comme les 'Aïssaoua ; au cours de ces séances, *qayouly* lorsqu'elles ont lieu de jour, *leïla* lorsqu'elles se passent la nuit, ils font plus d'excentricités encore que les 'Aïssaoua. Leur *moûsem* a lieu le 8^e jour du Moûloûd (au lieu du 1^{er} jour comme les 'Aïssaoua), au mont Zerhoûn, au tombeau de Sidy 'Alî bel-Ḥamdouch ; le pèlerinage quitte Tanger le 1^{er} jour du Moûloûd, en faisant la même '*âda* que les 'Aïssaoua exécutent au retour.

1. Ordre fondé par Sidy 'Alî ben Ḥamdouch, contemporain et disciple de Sidy Maḥamed ben 'Isa. Son tombeau se trouve au Zerhoûn près de Miknâsa. Cf. Montet, *op. cit.*, p. 12-13.

C'est au cours de cette 'âda que les *Dr'our'yîn*¹, fraction de Hamâdcha, ont coutume de lancer en l'air de lourdes haches, qu'ils reçoivent sur la tête, en continuant à danser malgré les flots de sang qui les aveuglent. Ces mœurs sont naturellement réprouvées par les disciples sérieux de Sidy 'Alî bel-Hamdouch.

Les Hamâdcha sont nombreux à Tanger et au Faḥç, surtout dans la population rifaine, beaucoup moins cependant que les 'Aïssaoua; ils se recrutent surtout dans la corporation des bouchers (*djazzârîn*), comme dans les autres régions du Maroc.

TIDJANYIN² : — Il n'y a pas à Tanger de zâouya tidjânya : les adeptes de cette confrérie se réunissent en ce moment à la zâouya de *Sidy Chaïkh*. Cette zâouya située au quartier de Fuente Nueva, est très ancienne, et on ignore l'origine de sa construction par quelque client des Oulad Sidy Chaïkh. Les Tidjânyîn n'existent à Tanger que depuis douze ans. A cette époque, un habitant de Rabat, membre de la confrérie, appelé Az-Zoubair, était venu s'établir dans une maison de l'Ouad Ahardane. Il avait enseveli plusieurs membres de sa famille dans une des chambres; cette maison ayant été convoitée par des Juifs et des Chrétiens qui voulaient l'acheter, on déplaça les tombeaux, autour desquels on éleva une enceinte.

On fit ensuite de ce mausolée une zâouya à l'intention

1. Leur patron, Sidy Hamed Dr'our'y, parent de Ben Hamdouch, était originaire du Zerhoûn. Il avait coutume de se frapper la tête à coup de hache : c'est cette pratique que ses adeptes veulent imiter. Cf. Montet, *op. cit.*, p. 13.

2. Ordre fondé à 'Aïn Mahdy près de Laghouat par Sidy Ahmed ben Mouhammad ben Al-Moukhtâr at-Tidjâny, mort à Fès en 1815. La branche marocaine a sa maison mère à Fès. Cf. Rinn, *op. cit.*, p. 416 et suiv.; Le Chatelier, *op. cit.*, p. 104 et suiv.; Depont et Coppolani, *op. cit.*, p. 439 et suiv.; Montet, *op. cit.*, p. 14 et suiv.

des Tidjânyîn de passage à Tanger, venant de Fès et de Rabat. Les Tijânyîn s'étant multipliés à Tanger, la zâouya leur parut trop étroite et ils obtinrent du nâdher de la Grande Mosquée, dont dépendaient la zâouya de Sidy Chaïkh et ses ḥabous, l'autorisation de se réunir dans cet édifice. Il fut alors remis à neuf, pourvu d'un imâm et d'un moûadhdhin payés par le nâdher des Tidjânyîn, et affecté aux prières journalières (à l'exception de celle du vendredi). On constitua en sa faveur quelques ḥabous qui sont confiés à l'administration du nâdher, Sidy l' 'Arby Al-'Arfaouy, de Miknâsa, khalifa du pacha, qui ajoute aux revenus des ḥabous le produit des ventes d'emplacements tumulaires à l'intérieur de la zâouya.

Le moqaddem des Tidjânyîn, Al-'Arfaouy, exerce en même temps les fonctions de nâdher : ces deux fonctions sont laissées à la nomination du *mezouar* de la confrérie, lequel, nommé par le sultan, est muni par lui d'un cachet, *tâba'*. Les Tidjânyîn se réunissent à la zâouya, sous la direction du moqaddem, chaque vendredi après-midi et récitent en commun leur *ḥizb* spécial ; ils ne dansent pas, ne font pas de lemma et n'ont pas de moûsem ; ils ne visitent pas les marabouts.

Leur nombre s'est accru rapidement à Tanger depuis douze ans et ils ont actuellement une certaine importance numérique, surtout dans l'élément commerçant. On n'en trouve pas dans le Faḥç.

DJILALA¹. — La zâouya des Djilâla, ou de Moulay 'Abd al-

1. C'est l'ordre qui est appelé Qâdrya en Algérie et en Orient ; il a été fondé par Sidy 'Abd al-Qâder al-Djilâny ou Djilâly, mort en 1166 à Baghdâd. La branche marocaine a sa zâouya-mère à Marrakech. Le chaïkh des Djilâla du sud-marocain, Mâ al-'Aïnin al-Chandjîty, est tout puissant à la cour de Fès. Cf. Rinn, *op. cit.*, p. 173 et suiv. ; Le Chate-lier, *op. cit.*, p. 21 et suiv. ; Depont et Coppolani, *op. cit.*, p. 293 et suiv. ; Montet, *op. cit.*, p. 48-49.

Qâder, se trouve dans la rue *zanqat az-zâouya*, au quartier de *Dâr al-Baroûd*. Affectée au culte musulman, sauf pour l'office du vendredi, elle est pourvue d'un imâm et d'un moûadhhdhin payés sur les *habous*, d'ailleurs peu nombreux. La zâouya n'a pas de nâdher; les biens sont administrés par le chérif djilâly qui vit des revenus de l'édifice: il vend les emplacements de tombeaux dans l'enceinte du mausolée, recueille les offrandes qu'on y dépose, bougies, cadeaux, argent même, et surtout les coqs. Les gens qui font des vœux à Moulay 'Abd al-Qâder, ont coutume, en effet, de déposer dans la zâouya des coqs blancs qu'on appelle alors *maḥarrar* (libre, respecté); ils ne les égorge pas, mais les lâchent en liberté dans la zâouya, où ils ne restent pas longtemps: le chérif qui habite à côté vient les prendre pour les manger. Le dernier chérif, Moulay 'Abd al-Qâder, mort il y a quatre ans, a laissé des filles qui continuent à vivre des revenus de la zâouya et à enlever les coqs *maḥarrarîn*. L'une d'elles est mariée à un chérif djilâly de Chechaoun. On a vu arriver récemment à Tanger deux jeunes chorfa djilâla, porteurs d'arbres généalogiques (*chadjara*), mais d'une branche différente de celle des chorfa de Tanger.

Les Djilâla sont assez nombreux à Tanger, où ils ont pour moqaddem leur chérif¹. Il dirige les réunions au cours desquelles on récite le Qorân, sans prononcer le *ḥizb* de Moulay 'Abd al-Qâder, et on exécute des danses analogues à celles des 'Aïssaoua. Les Djilâla font des *lemma* à domicile, comme les 'Aïssaoua et récitent le *ḥizb* en commun. Le 1^{er} jour du Moûloûd, on pratique la circoncision à la zâouya et beaucoup de Djilâla y conduisent leurs enfants, bien que cette cérémonie ait moins de vogue que celle qui se pratique à Sy Mouḥammad Al-Ḥâdj, patron

1. C'est en ce moment le chérif de Chechaoun, dont nous avons parlé, et qui va et vient de Tanger à Chechaoun.

de la ville. La nuit qui précède ce jour, les Djilâla font une séance de nuit, *leïla*, dans la zâouya, récitent le hizb sous la direction du moqaddem et préparent le local pour l'opération de la circoncision. On ne trouve pas de Djilâla au Faḥç.

DERQAOUA¹. — La petite zâouya des Derqaoua se trouve au quartier de *Dâr al-Baroûd*; elle est assez récente, bien que la confrérie des Derqaoua soit ancienne à Tanger. Affectée au culte musulman, elle est pourvue d'un imâm et d'un moûadhdhin, mais n'a pas de ḥabous. Il n'y a donc pas de nâdher, mais on y trouve un gardien, chargé de l'administration et de l'entretien du bâtiment, 'Abd as-Sâlam Toûzâny, et un moqaddem, Hâdj Mouḥammad Zougary, amîn chargé par le sultan de recevoir les fonds de l'emprunt marocain et d'assurer le contrôle français des douanes. Les Derqaoua, très nombreux à Tanger, se réunissent sous la direction de ce moqaddem, chaque vendredi à quatre heures, ainsi que les jours de fêtes religieuses; ils exécutent la danse rituelle, mais n'ont pas de hizb. Ils se rendent à domicile pour faire des *lemma* comme les 'Aïssaoua, mais la zâouya ne reçoit aucune offrande. Les Derqaoua n'ont pas de moûsem; certains d'entre eux, désignés soit par le moqaddem, soit par le *chaïkh*, passent aux domiciles des adeptes pour demander l'aumône au profit de la zâouya, du chaïkh de la région, et de la zâouya-mère à Bou-Berîh (Beni-Zeroual), où ils envoient des offrandes annuelles. Enfin, quelques Derqaoua viennent de Fès, de Bou-Berîh ou du Tafilelt aux grandes fêtes reli-

1. Ordre fondé par Sidy l-'Arby Ad-Darqâouy, mort en 1823 et enseveli dans sa zâouya de Bou-Berîh chez les Beni-Zeroual. Il est actuellement scindé en deux ou trois branches qui ont leurs zâouyas et leurs rites spéciaux. Cf. Rinn, *op. cit.*, p. 233 et suiv., Le Chatelier, *op. cit.*, p. 108 et suiv.; Depont et Coppolani, *op. cit.*, p. 503 et suiv.; Montet, *op. cit.*, p. 16 et suiv.

gieuses, pour récolter des aumônes personnelles ; on les appelle des *moudjarradin* : ils se distinguent par le port de la *kherqa*, ordinairement au turban, au bâton et au chapelet¹.

On trouve au Faḥç beaucoup de Derqaoua, qui dépendent, comme ceux de Tanger, du chaïkh de l'Andjera, de même que la zâouya de Tanger relève de celle de Ben Adjiba dans l'Andjera. Il n'y a pas de chaïkh des Derqaoua à Tanger, mais on y trouve des Oulad Ben Adjiba, fils du célèbre chaïkh de l'Andjera : ils sont respectés à l'égal des chorfa. Comme nous l'avons dit, les Derqaoua sont nombreux à Tanger, mais cette confrérie a perdu plusieurs de ses membres les plus influents, qui sont entrés dans la nouvelle confrérie des Kittânyîn, récemment installée à Tanger.

NACERYIN². — La zâouya des Nâceryîn, vaste et assez ancienne, est située au quartier de *Sqaya djedîda* (Fuente Nueva). Affectée au culte musulman, on y fait non seulement les prières quotidiennes, mais aussi la prière du vendredi comme dans les mosquées. Elle possède un imâm et un moûadhhdhin payés sur les revenus des ḥabous de la zâouya ; la vente des tombeaux à l'intérieur constitue également un revenu important, ainsi que les bougies, l'huile et les aumônes qu'on y dépose. Le nâdher, qui cumule en même temps les fonctions de moqaddem, est Moulay Aḥmed Al-Ḥadjar. Lorsque les dépenses de la zâouya sont payées, le nâdher envoie l'excédent des revenus aux chorfa nâceryn vivant au tombeau du fondateur de la confrérie, Mouḥammad ben Nâcer Ad-Drâ'y, à Tamegrout.

1. Cf. plus loin notre article sur la *Kherqa des Derqaoua et la kherqa soûfyâ*.

2. Ordre issu des Châdhelya, fondé au xvii^e siècle par Mouḥammad ben Nâcer Ad-Drâ'y, mort en 1669. La zâouya-mère est à Tamegrout (Oued Drâ'a). Cf. Rinn, *op. cit.*, p. 277 et suiv. ; Depont et Coppolani, *op. cit.*, p. 467 et suiv. ; Montet, *op. cit.*, p. 20-21.

Les Nâceryîn ou Nâcerya se réunissent le vendredi sous la direction du moqaddem et récitent le Qorân en commun, mais ne se livrent à aucune danse rituelle. Ils n'ont pas de mousem et les aumônes qu'ils récoltent sont peu élevées : ils sont d'ailleurs très peu nombreux à Tanger et on n'en trouve pas au Faḥç.

KITTANYIN¹. — Cette confrérie, fondée il y a quelques années à Fès par des chorfa idrisides, n'eut d'adeptes pendant longtemps qu'à Fès et à Rabat. Le groupe de Tanger a été créé il y a un an par le chérif Kittâny, fondateur de la confrérie, qui se rendait au pèlerinage de la Mecque. Ce chérif recruta ses premiers adhérents parmi les fonctionnaires et les commerçants originaires de Fès : plusieurs quittèrent les Derqaoua pour entrer dans la nouvelle confrérie, dont ils n'ignoraient pas les attaches avec le Makhzen à Fès.

Les Kittânyîn n'ont pas encore de zâouya, mais ils se réunissent provisoirement au marabout de Sidy Mouḥammad Berreïsoûl, devant la porte Bâb al-'Açâ de la Qaçba, à cause des dimensions de cet édifice, et probablement aussi, à cause des relations du nâḏher de ce tombeau, Hâdj 'Abd ar-Raḥmân Larmîch avec les chorfa Kittânyîn. Le moqaddem des Kittânyîn est Sy Bou Beker, de Salé, un des commis (ṭolba) de Sy Mouḥammad Torrès. C'est sous sa direction qu'ils se réunissent au marabout, chaque vendredi soir, pour réciter en commun le *ouerd* donné par le chérif et se livrer à l'*ijdheb*². Cette confrérie paraît plutôt aristo-

1. A l'origine, corporation des tisseurs de lin.

2. E. Montet (*op. cit.*, p. 9 et suiv.) donne, d'après Von Maltzan, *Drei Jahre im Nordwesten von Afrika* (t. IV, p. 276 et suiv.) une intéressante description de cette danse rituelle des 'Aïssaoua. Plusieurs confréries la pratiquent, mais différemment. Au dernier passage à Tanger du chérif Kittâny, frère du fondateur de la confrérie des Kittânyîn, revenant du pèlerinage de la Mecque, nous avons été témoin d'une ḥaḍra donnée en

cratique : ses adhérents, encore peu nombreux à Tanger, se recrutent parmi les fonctionnaires de la douane et les riches commerçants. On n'en trouve pas au Faḥç.

ṬAYYIBYA¹. — Il n'y a pas de Ṭayyîbya à Tanger, où il existe cependant une zâouya de Moulay Ṭayyîb, construite par la maison d'Ouazzân, sur le tombeau du dernier chérif, Al-Ḥâdj 'Abd as-Salâm; plusieurs membres de cette famille sont ensevelis à ses côtés. Cette zâouya, située au quartier (ḥauma) des Beni Ider, comprend plusieurs corps de bâtiments, parmi lesquels se trouve une école primaire; elle possède des ḥabous dont l'administration et la jouissance sont laissées aux chorfa d'Ouazzân. Le moqaddem est un suivant des chorfa, Ma'allem Boû Beker. On fait les prières quotidiennes à la zâouya, mais il ne s'y tient aucune réunion de Ṭayyîbyîn.

En dehors des chorfa d'Ouazzân, Moulay Aḥmed, demeurant au quartier de Dâr al-Baroûd, en face de la zâouya d'Ahl Tekkît, et Moulay 'Alî, habitant sur le plateau du Marchan, il n'y a pas d'autres Ṭayyîbya à Tanger que les domestiques et suivants des chorfa, originaires de Ouazzân; on n'en trouve également qu'un très petit nombre au Faḥç, dans les 'azîb des chorfa.

L'honneur de celui-ci par Ḥâdj 'Abd ar-Raḥmân Larmîch, dans sa maison, avec les Kittânyîn de Tanger. Après plusieurs heures de lecture du Qorân, il y eut un ijdheb qui dura exactement cinquante minutes; les adeptes paraissent peu exercés : pendant le dernier quart d'heure, ils étaient visiblement fatigués.

1. Confrérie fondée en 1678-1679 par Moulay 'Abdallah, chérif d'Ouazzân, organisée par Moulay Ṭayyîb, son petit-fils, qui lui donna son nom, et réorganisée par Moulay At-Touhâmy, mort en 1715, d'où elle tire le nom de Touhâmya, sous lequel elle est ordinairement connue au Maroc. La zâouya-mère est à Ouazzân, résidence du chérif, grand-maître de l'ordre. Cf. Rinn, *op. cit.*, p. 369 et suiv.; Le Chatelier, *op. cit.*, p. 106 et suiv.; Depont et Coppolani, *op. cit.*, p. 484; Montet, *op. cit.*, p. 13-14.

CHAÏKHYA'. — La confrérie des Chaïkhya (Oulad Sidy Chaïkh) n'a aucun adepte à Tanger, quoiqu'il existe une zâouya de Sidy Chaïkh, au quartier de Fuente Nueva. Cette zâouya, assez ancienne, a appartenu aux ḥabous de la Grande Mosquée, jusqu'au moment où les Tidjânyîn s'y sont établis. Elle ne conserve plus de son origine et de son ancienne destination, que son nom de Sidy Chaïkh².

ZAOUYA D' AHL TEKKÏT. — Cette vieille zâouya, située au quartier de Dâr al-Baroûd, à côté de l'hôtel Continental, vis-à-vis de la maison du chérif d'Ouazzân, ne relève présentement d'aucune confrérie, mais la tradition veut qu'elle ait été fondée par des gens de Tekkît. Elle est affectée aux prières quotidiennes et pourvue à cet effet d'un imâm et d'un moûadhhdhin payés sur les ḥabous de la Grande Mosquée. La zâouya contient des tombeaux dont les emplacements sont vendus par le nâdher de la Grande Mosquée, qui administre également les ḥabous de la zâouya d'Ahl Tekkît. Cette confrérie n'a à Tanger, ni moqaddem ni adhérent.

HEDDAOUA. — On rencontre quelques Heddaoua à Tanger, mais ils mènent plutôt une vie nomade, mendiant de marché en marché, et couchant dans les mosquées ou dans les cafés qui bordent le grand Sokko. Ils n'ont ni zâouya, ni hiérarchie, ni organisation comme les autres confréries. Leur unique marabout est Sidy Heddy, au Djebel Moulay 'Abd as-Salâm (Djebel 'Alem), où ils vont en pèlerinage³.

1. Congrégation saharienne, fondée par Sidy 'Abd al-Qâder ben Mouḥammad, surnommé Sidy Chaïkh, mort en 1615, qui fonda le qçar d'Al-Abiod. Au Maroc, ses représentants sont fixés sur la frontière de Figuig jusqu'au Touat. Cf. Rinn, *op. cit.*, p. 349 et suiv.; Depont et Coppolani, *op. cit.*, p. 468 et suiv.; Montet, *op. cit.*, p. 21.

2. Voir plus haut le paragraphe *Tidjânyîn*.

3. Sur ce pèlerinage et sur la confrérie, cf. Mouliéras, *Le Maroc inconnu*, II, p. 183 et suiv.; Montet, *op. cit.*, p. 19-20.

GNAOUA. — Il n'en existe aussi qu'un très petit nombre à Tanger, où ils exécutent des danses d'un rythme monotone, en s'accompagnant de petites cymbales de cuivre, dans le but de recueillir quelque argent des touristes étrangers. C'est donc une corporation de bateleurs des rues. Ils se réunissent en fête annuelle, deux mois avant le Ramadân, en l'honneur de leur patron, Sidy Bilâl Al-Ḥabachy, mouâdhhdhin du Prophète à Médine, et se livrent à cette occasion à des pratiques semblables à celles des 'Aïssaoua. Enfin ils ont au mois d'avril la fête des fèves, *hadî al-foûl*, dont nous avons parlé ailleurs, et qui consiste à sacrifier un bœuf, un bouc et des poules, sur les rochers de Râs al-môle¹.

Ils n'ont pas d'autre lieu de réunion consacré et ne paraissent pas jouir d'une organisation hiérarchique.

G. S.

1. Cf. G. Salmon, *Notes sur les superstitions populaires dans la région de Tanger* (*Archives marocaines*, p. 262 et suiv.).
